



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014

Date de la convocation : 01/09/2014	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 16

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, PIVETTA Giani, VOINÇON Karine, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, THIL Cathy, TRONET Vincent, VACCARO Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSES : KOELICH Marie ; LALMAND Laurence ; THILE Gilbert.

PROCURATION :

KOELICH Marie à Collet Anne
THILE Gilbert à LORENTZ Maurice

88-2014. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 17 juillet 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 17 juillet 2014.

89-2014. OBJET : Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la Trésorerie concernant l'indemnité de conseil allouée chaque année au Receveur Municipal. Une nouvelle délibération concernant cette indemnité doit en effet être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal. Pour 2014, le montant de l'indemnité à taux plein serait de 530,11 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Bourson Jean-Paul, receveur municipal.

90-2014. OBJET : Répartition du produit de la location de la chasse : 2015-2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors des précédents baux de chasse, les propriétaires fonciers concernés ont toujours souhaité conserver les droits de chasse et ne pas les reverser à la Commune. Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte que les droits de chasse seront à nouveaux reversés aux propriétaires pour la période 2015-2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de répartir le produit de la location de la chasse, chaque année, par lot, entre les propriétaires, pour la durée du bail allant du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.

91-2014. OBJET : Détermination de la consistance des lots de chasse communaux pour la période 2015-2024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de déterminer la consistance des 3 lots de chasse communaux pour la période 2015-2024. La commission communale consultative de la chasse qui s'est réunie le 3 septembre 2014 a émis un avis favorable sur la consistance des lots des chasses communales telle qu'exposée ci-dessous. Deux réserves ont été demandées, toutes les deux sur le lot n°3.

-**Lot 1** : 256 ha 20a 02 ca

-**Lot 2** : 299 ha 88a 85 ca

-**Lot 3**: 430ha 71a 00ca

Chasse réservée indivision BOUR- SONDAG	50 ha	21 a	93ca
Et enclaves	5ha	78a	57ca

Chasse réservée GF Boursier Mougenot du Domaine de Lauterupt	117ha	78a	17ca
Et enclaves		1a	35ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse, à l'unanimité,
Décide d'approuver la constitution des trois lots de chasse communaux tels que définis ci-dessus pour la période 2015-2024.

92-2014. OBJET : Mode de renouvellement des baux de chasse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le mode de renouvellement des baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 doit être déterminé. Une rencontre a eu lieu l'actuel titulaire des baux, qui serait d'accord pour relouer les trois lots des chasses communales. La commission consultative communale de chasse a donné un avis favorable pour le renouvellement des baux par des conventions de gré à gré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne son accord pour le renouvellement des trois lots des chasses communales par des conventions de gré à gré pour la période 2015-2024.

93-2014. OBJET : Etat prévisionnel des coupes en forêt communale pour 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes en forêt communale pour 2015 qui est proposé par l'ONF.

Il prévoit 1 329 m³ en vente de bois sur pied pour 18 612 € de recettes prévisionnelles.

3 329 m³ sont prévus en coupes de bois à façonner (dont 125 m³ de menus produits) pour une recette brute prévisionnelle de 160 327 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve l'état de prévision des coupes 2015 de l'ONF pour la forêt communale de Volmerange-Les-Mines.

94-2014. OBJET : Demande de subvention de la Ligue contre le Cancer

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles expose à l'assemblée la demande de subvention de la Ligue contre le Cancer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Refuse le versement d'une subvention à la Ligue contre le Cancer.

95-2014. OBJET : Demande de subvention pour la remise en conformité et l'achat de jeux pour enfants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des jeux pour enfants doivent être remis en conformité. De nouveaux jeux seront également achetés.

Une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur avait déjà été votée lors du précédent Conseil Municipal du 17 juillet 2014. Il s'agit de la compléter par des demandes auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et du Conseil Général.

Le plan de financement de cette opération d'un montant total de 78 772,60 € HT (94 527,12 € TTC) est le suivant:

Subvention Ministère de l'Intérieur	20 %	15 754,52 €
Conseil Général	20%	15 754,52 €
C.C.C.E.	20%	15 754,52 €
Fonds propres	40 %	31 509,04 €
Montant Total du projet	100%	78 772,60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve les travaux de remise en conformité et d'installation de jeux pour enfants ci-dessus ainsi que le plan prévisionnel de financement
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, du Conseil Général et de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour cette opération
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

96-2014. OBJET : Création d'un comité consultatif Propreté et Environnement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un comité consultatif propreté et environnement. La propreté est un objectif difficile à atteindre. Il est absolument nécessaire de rechercher des solutions pérennes. L'implication des Volmerangeois est fondamentale pour un Volmerange propre. Une réunion d'information sera organisée prochainement pour les habitants des rues Bel Air, Belle Vue, Clos du Bois et ruelle du Bois

Le comité consultatif propreté et environnement sera constitué de 10 membres maximum. Il sera présidé par Gilbert Thile. Mmes Gallina et Thil, M.M. Lorentz, Szurek et Tronet en feront partie, ainsi que M. Ramadier, agent du service technique communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide :

1. D'instituer un comité consultatif Propreté et Environnement pour la durée du présent mandat.
2. De fixer sa composition à 10 membres maximum.
3. De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant la propreté et l'environnement.

97-2014. OBJET : Création d'un comité consultatif Handicap et Accessibilité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un comité consultatif handicap et accessibilité. Ce comité aura pour but entre autre d'élaborer un diagnostic de l'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics et des transports.

Le comité consultatif handicap et accessibilité sera constitué de 10 membres maximum, dont élus et des personnes membres d'associations représentant les personnes handicapées. Il sera présidé par Giani Pivetta et Karine Voinçon. M.M. Lorentz et Siedlewski en feront partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

1. D'instituer un comité consultatif Handicap et Accessibilité pour la durée du présent mandat.
2. De fixer sa composition à 10 membres maximum.
3. De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant les handicapés et l'accessibilité.

98-2014. OBJET : Informations

-Info sur la situation du Refuge de Bouba avec qui la Commune a une convention de fourrière. Ce refuge fait actuellement l'objet d'une enquête mais son activité de fourrière continue. Des élus se sont rendus sur place pour visiter les locaux et estiment que la fourrière est correctement tenue et les animaux sont bien traités. Par conséquent, la Commune maintient sa convention fourrière avec le Refuge de Bouba.

-Point sur l'entretien du ruisseau, suite à une réunion de la commission environnement avec M. Philippon, président de l'association de pêche La Fraternelle (qui a une convention avec la Commune pour l'entretien du ruisseau) et avec Mme Despierres, responsable technique à la fédération de pêche de la Moselle. Le ruisseau est envahi par la végétation et son lit est encombré de sédiments. Il faudrait mettre en place un programme de travaux sur une longue période afin d'améliorer l'état du cours d'eau. Une réunion sera organisée à ce sujet avec différents organismes intervenant dans la gestion des milieux aquatiques. La Fraternelle, dès la fin de la période de pêche fin septembre, enlèvera les barrages et les bois morts sur les berges.

-Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 30 septembre à 18h45. Il portera sur le PADD du PLU.

-Le 20 septembre à 11h à la salle des fêtes aura lieu une cérémonie de remise des casques aux jeunes sapeurs-pompier.

-le 27 septembre à 8h30 une visite des sources et du réservoir est organisé pour les conseillers municipaux.

-le 27 septembre à 10h30 dans la salle du conseil de la mairie une personne du Foyer fera une présentation sur les impôts luxembourgeois.

-le 4 octobre à 9h les conseillers municipaux et le personnel municipal sont conviés à une initiation au tir à l'Eurostand.

99-2014. OBJET : Divers

Néant.

La séance est levée à 21h15.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie

THILE Gilbert
Procuration à Lorentz Maurice

VOINCON Karine

PIVETTA Giani

BERTOLOTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie

LALMAND Laurence

Procuration à Collet Anne

SIEDLEWSKI Marc

SZUREK Michel

THIL Cathy

TRONET Vincent

VACCARO Jean-Marc